

N° 8044¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

portant approbation du Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Finlande, fait à Bruxelles, le 5 juillet 2022

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(11.7.2022)

Par dépêche du 8 juillet 2022, le Premier ministre, ministre d'État, a saisi le Conseil d'État du projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre des Affaires étrangères et européennes.

Le projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire des articles du Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Finlande, fait à Bruxelles, le 5 juillet 2022, d'une fiche d'évaluation d'impact, d'une fiche financière ainsi que du texte du Protocole précité à approuver.

*

CONSIDERATIONS GENERALES

Le projet de loi sous revue a pour objet d'approuver le Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Finlande, fait à Bruxelles, le 5 juillet 2022. La demande d'adhésion à l'OTAN de la République de Finlande a été présentée au Secrétaire général de l'Alliance atlantique le 18 mai 2022, ceci en raison de l'évolution de l'environnement sécuritaire du pays suite à l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie le 24 février 2022. Le Protocole en question entrera en vigueur dès que l'ensemble des pays membres de l'OTAN l'auront ratifié. L'adhésion sera, quant à elle, effective au moment où les procédures prévues à l'article I du Protocole auront abouti. Le Conseil d'État renvoie pour le surplus aux développements qui figurent dans l'exposé des motifs du projet de loi sous avis.

Le texte du Protocole n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

*

EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE

L'article unique ne donne pas lieu à des observations de la part du Conseil d'État.

*

OBSERVATIONS D'ORDRE LEGISTIQUE

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 11 juillet 2022.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

